



Décision du Maire n°MPC_MAPA_25_010

Objet du marché : Construction d'une chaufferie bois/gaz et d'un réseau de chaleur – Lot n°7 « Réseau de chaleur ».

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,
Vu le projet de marché public concernant : Construction d'une chaufferie bois/gaz et d'un réseau de chaleur – Lot n°7 « Réseau de chaleur ».

Considérant les besoins de la collectivité en matière : Construction d'une chaufferie bois/gaz et d'un réseau de chaleur - Lot n°7 « Réseau de chaleur ».

Le Maire de Pacé

DECIDE

D'attribuer le marché mentionné ci-dessus au(x) prestataire(s) :

SOC BRETON CANALISA EAU ASSAIN - 56930 PLUMELIAU-BIEUZY

pour un montant de :

212 000,00 € HT.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le receveur de Rennes Banlieue Est.

Fait à Pacé, le 24 janvier 2025

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

